

## **180119 L'Assimilation forcée sous le régime communiste des minorités musulmanes**

« Processus de régénération nationale » : ainsi fut nommée la politique menée par le gouvernement communiste à l'encontre de la population turque de Bulgarie dans la deuxième moitié des années 1980. Au départ, les mesures visent le changement des noms à consonance turque afin de les « bulgariser », et la suppression de tout ce qui permettait aux Turcs d'exprimer leur spécificité culturelle. Elles poursuivent celles qui avaient été entreprises à l'égard des Pomaks dans les années 1970. Cette politique d'assimilation forcée n'atteignant pas les résultats escomptés, le régime décida en 1989 de procéder à l'expulsion massive de 300 à 400.000 Turcs.

Quelques chiffres :

1984-1985 : en un peu plus d'un an, les noms de 850 000 Turcs bulgares sont changés

29 mai 1989-21 août 1989 : entre 300 000 et 400 000 Turcs bulgares émigrent en Turquie. Environ 150 000 retournent en Bulgarie après la chute de Todor Živkov.

Composition actuelle de la population de la Bulgarie (2001) : Bulgares : 83,9% ; Turcs : 9,4% ; Roms : 4,7% ; autres : 2%.

Une chronologie :

1973 : début de la politique de changement des noms des Pomaks de Bulgarie

Décembre 1984 : extension de la politique aux populations turques : début du « processus de régénération nationale ». Mouvements de résistances locales.

mi-mai 1989 : début de mouvements populaires organisés de grande ampleur pour protester contre l'assimilation forcée (notamment grèves de la faim, manifestations).

29 mai 1989 : Début de la « grande excursion » : dans une allocution télévisée, Todor Živkov autorise les Turcs de Bulgarie à quitter le pays pour la Turquie voisine ce que font entre 300 000 et 400 000 d'entre eux.

21 août 1989 : la Turquie, débordée par l'afflux de personnes, ferme ses frontières.

10 novembre 1989 : éviction de Todor Živkov

29 décembre 1989 : abrogation des décrets d'assimilation, entraînant la levée des interdits pesant sur les minorités musulmanes concernant l'expression de leurs spécificités culturelles.

4 janvier 1990 : fondation officielle du Mouvement des droits et

des libertés (MDL –issu des organisations de résistances à la politique d'assimilation forcée), porte-parole de la minorité turque de Bulgarie, plus tard étendu aux Rroms et aux Pomaks.

12 juillet 1991 : adoption de la Constitution de la République de Bulgarie, garantissant aux minorités le droit d'étudier leur langue maternelle et d'œuvrer au développement de leur culture.

Juillet 1992 : adoption de la loi Dogan (du nom de Ahmed Dogan, dirigeant du MDL) portant restitution intégrale des logements des Turcs bulgares et indemnisation des familles victimes du « processus de régénération nationale »

Février 1998 : ratification par la Bulgarie de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Conseil de l'Europe)